ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sports scolaires et universitaires

Question écrite n° 57379

Texte de la question

Mme Maryvonne Briot * souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la place de l'éducation physique dans le cadre de la préparation de la loi d'orientation sur l'école. Il semblerait que le sport ne soit plus considéré comme une priorité par le futur projet. L'éducation physique et sportive ne devrait pas intégrer la scolarité obligatoire « minimum » définie par M. le ministre. Le sport occupe depuis longtemps une place déterminante dans notre société et les activités physiques et sportives ne peuvent être réduites à un simple divertissement. L'enseignement de l'EPS constitue un moyen d'apprentissage du goût de l'effort, du dépassement de soi et du partage de buts communs. Il contribue à l'amélioration de la santé des jeunes. Alors que 2004 avait été déclarée « année européenne de l'éducation par le sport » et que 2005 a été proclamée par l'assemblée générale de l'ONU « année internationale du sport et de l'éducation physique », il est surprenant de constater que le sport pourrait ne plus être considéré comme une priorité par le Gouvernement. Elle souhaite donc savoir quelle place le Gouvernement compte accorder à l'éducation physique dans le cadre de la loi d'orientation sur l'école.

Texte de la réponse

Le projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école ne remet pas en cause la place de l'éducation physique et sportive dans la formation des jeunes. Il n'apporte aucune modification aux articles législatifs concernant l'éducation physique et les activités sportives. L'EPS est une discipline obligatoire à l'école et au collège et le restera. Son rôle fondamental dans la formation, l'épanouissement des élèves et leur santé est explicitement rappelé dans le rapport annexé au projet de loi. En outre, l'éducation physique et sportive continuera de faire l'objet d'une évaluation au brevet et au baccalauréat.

Données clés

Auteur : Mme Maryvonne Briot
Circonscription : Haute-Saône (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 57379
Rubrique : Éducation physique et sportive
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1236
Réponse publiée le : 8 mars 2005, page 2454